



CAP du 27 novembre 2014 DECLARATION PREALABLE

Une CAP où l'on parle bilan et perspectives !

Monsieur le Président, monsieur le directeur des ressources humaines,

Une fois n'est pas coutume, je souhaite ouvrir cette CAP en vous faisant part de ma satisfaction pour la publication, le 24 octobre 2014, de l'arrêté fixant à 11 % le taux de promus sur promouvables pour l'accès au grade de divisionnaire pour le prochain triennal.

Un taux qui permet de consolider et pérenniser les avancées obtenues dans la rue en 2010 par les ITPE, et notamment les promotions par voie de principalat, ce que permettront de confirmer les résultats de cette CAP consacrée à la promotion à IDTPE.

Dans un contexte agressif pour les fonctionnaires en général – d'autres corps viennent d'en faire les frais –, cette bonne nouvelle nous conforte dans la certitude d'avoir eu raison dans l'action que nous avons conduite durant ce mandat au service et avec l'ensemble des ITPE.

Les yeux fixés sur l'horizon...

Depuis 2011, les ITPE ont évité de graves écueils, ont obtenu [de réelles avancées](#) et ont mis sur la table les vraies questions à traiter pour renforcer la fluidité et la dynamique de leurs parcours professionnels. Les portes qu'ils ont su entrouvrir doivent désormais s'ouvrir pour permettre la mise en œuvre [des solutions concrètes attendues et préconisées par le SNITPECT-FO](#).

Alors, monsieur le président, les ITPE attendent à l'occasion de votre présidence de la présente CAP des réponses précises sur l'échéance de rendu des chantiers post-assises et leur mode de pilotage. Ainsi qu'un calendrier de travail relatif au chantier statutaire dont nous avons obtenu qu'il passe de rayon des tabous à la table de travail de la DRH.

Sur ce sujet statutaire, les ITPE attendent aussi la confirmation des propos du précédent secrétaire général, à savoir qu'une solution de type GRAF est totalement inadaptée pour structurer un réel 3ème niveau de grade pour le corps des ITPE et répondre à la spécificité de nos parcours telle qu'illustrée par le bilan de gestion 2012/2013.

Autant de questions que le SNITPECT-FO porte à haut niveau !

...une vigilance sur tous les fronts !

Si le souci de préserver l'avenir de nos parcours est inscrit dans les gènes du SNITPECT-FO, la défense pied à pied des ITPE dans leur quotidien est une vocation ! Et les sujets sont pléthores...

En témoigne la diversité des questions sur lesquelles nous attendons une réaction de votre part :

- une réponse à [notre courrier en date du 7 novembre 2014](#) relatif au non paiement des astreintes dans un certain nombre de services, ainsi qu'au versement partiel du solde des ISS 2012. A ce sujet, sans réponse concrète de votre part, la grogne exprimée au sein des services se transformera en mobilisation collective. Une réponse attendue sur les astreintes qui n'obérerait pas l'ampleur des autres dysfonctionnements dont pâtissent les ITPE concernant la chaîne « paye » ;
- l'accélération des contacts avec les différents établissements publics (VNF, CEREMA...) pour la traduction des avancées obtenues en 2015 en matière de PSR et de rémunération des astreintes de décision. A ce sujet, nous ne pouvons accepter que les ID et ICTPE au sein de l'IFSTTAR en soient écartés comme cela avait été annoncé par la direction avant l'intervention de FO. Nous vous demandons de rester vigilants !
- des consignes à réaffirmer auprès des harmonisateurs en matière d'ISS, certains refusant d'appliquer la moyenne de 1,01, au prétexte notamment d'anticiper les conséquences éventuelles de l'exclusion des agents du Cerema de sa zone d'harmonisation. Ou comment priver les agents de leur juste rémunération pour un jeu de billard à 4 bandes ! Des agents qui payent donc de leur poche le coût des réorganisations...
- la communication du calendrier 2015 des différentes CAP : mobilités et promotions. Sans réponse de votre part à ce stade avancé de l'année, l'ensemble du personnel de nos ministères ne manquerait pas d'en tirer des conclusions sur ce qu'on leur cache... ;
- la promotion de la mobilité par essaimage ou dans les autres ministères, notamment par l'élargissement de la liste des postes publiés lors des CAP mobilités ;
- la production du calendrier de signature des arrêtés emplois d'ingénieurs en chefs dans les ministères de l'agriculture – plus que nécessaire au vu du transfert des missions programmé au 1^{er} janvier 2016 -, de l'intérieur et dans les services du 1^{er} ministre, en attente de la réforme statutaire ;
- la publication du décret « retour emplois DATE et ingénieur en chef de la FPT », qui semble être toujours bloqué au guichet unique, en attente de la réforme statutaire ;
- la fixation du nombre de places de fonctionnaires offertes au concours d'entrée de l'ENTPE en 2015, alors même que les résultats des différentes CAP mobilité démontrent, s'il en était besoin, que le « produit ITPE » est recherché et apprécié, mais que la « ressource ITPE » est clairement sous-dimensionnée. Alors même que la fin de l'année 2014 a été marquée par une ouverture massive de compteurs ministériels « entrants » pour faire face à la pénurie, nous exigeons une augmentation des recrutements intégrant notamment les besoins pour les systèmes d'information.

Bilan de gestion 2012-2013 : la démonstration que le corps des ITPE est atypique...et sûrement pas « A-typique » !

L'examen du bilan de gestion des ITPE inscrit à l'ordre du jour de cette CAP permet de confirmer nos propres analyses et constats portés dans le cadre des assises des métiers de l'Ingénieur :

- un corps dont le dimensionnement se consolide et doit s'accroître pour répondre aux besoins avérés des services et des politiques à porter par nos ministères ;

- un corps qui rajeunit : on passe ainsi de 990 ITPE de moins de 30 ans en 2012 à 1092 ITPE en 2013 et l'âge moyen du corps qui passe de 43 à 42 ans ;
- un corps qui se féminise : la part des femmes dans les élèves passant de 30,1 % en 2012 à 34 % en 2013 et un taux global de 25,6 % en augmentation ;
- un corps dont la dimension multi-employeurs se renforce, 40% des ITPE exerçant en dehors des services ministériels ou DDI ;
- un corps résolument ancré sur l'ensemble des niveaux de fonction, conforté notamment sur les emplois de direction en dépit des freins statutaires

Plus largement, afin d'alimenter le chantier GPEECC des assises, il me semble intéressant d'y inclure également les données sur plusieurs années, de manière à pouvoir en tirer des conclusions sur la dynamique du corps, et sur une plus grande période.

Enfin, preuve irréfutable que réduire le nombre de cycle de mobilités ne pourra jamais être accepté : chaque année, ce sont près de 11 % d'ITPE qui demandent une mutation, avec des amplitudes allant de 180 à 245 mutations actées lors d'un cycle !

Toujours en matière de mobilité, le SNITPECT-FO a fait l'analyse des dossiers examinés à l'occasion de la présente CAP promotion : fait marquant, les dossiers examinés dans le cadre du tableau d'avancement font ressortir que les parcours des ITPE se traduisent par la prise de postes, en moyenne, dans 2 départements différents, et dans 2 zones de gouvernance différentes.

Même constat à l'aune d'une étude conduite par nos soins sur les 6 derniers cycles de mobilité, soit sur un échantillon d'environ 1500 décisions, et qui révèle que les mobilités actées en CAP emportent dans 43% des cas un changement de département, dans 37% des cas un changement de région, et dans 54% des cas un changement de zone de gouvernance.

Tout cela en dépit des freins à la mobilité mis en travers de nos parcours professionnels !

Une preuve de plus que le corps des ITPE est bien un corps à gestion nationale, et qu'il ne se laissera pas emporter dans les velléités d'une gestion régionale des mobilités

La CAP nationale des ITPE est donc bien un [patrimoine commun](#) à préserver et défendre !

Le bilan du dispositif d'affectation en 1^{er} poste

2014 a vu la mise en œuvre du nouveau dispositif d'affectation en premier poste, obtenu par le SNITPECT-FO il y a tout juste un an, dont le bilan doit être présenté aujourd'hui.

Avec un satisfecit global indéniable, tant pour les lauréats de la liste d'aptitude à ITPE ou de l'examen professionnel, que pour les primo-affectations en sortie d'école.

Mais avec la nécessité d'apporter certaines améliorations pour les sorties d'école, en matière de calendrier de classement des postes par rapport aux entretiens avec les chefs de service, ainsi qu'en terme de souplesse nécessaire dans la construction de la liste proposée.

En effet, l'application stricte du principe de « 1 poste pour 1 élève », qui ne devait d'après vos dires pas être pris au pied de la lettre, constitue un handicap pour l'administration elle-même. Impossible ainsi de proposer des postes ne rentrant pas strictement dans le périmètre d'une voie d'approfondissement. Impossible pour un employeur de proposer un poste du type « conseiller de gestion », ou adjoint de SG ! Ou encore un poste sur les systèmes d'information, les risques technologiques ! Impossible pour un ITPE volontaire de commencer sa carrière dans ces domaines, alors même qu'un récent article publié sur le Fil-Info sur le domaine de la sécurité nucléaire illustre parfaitement l'intérêt partagé de le permettre !

Je réitère donc ma demande d'un aménagement du dispositif mis en place en 2014 pour retrouver cette souplesse « gagnant/gagnant ».

Les promotions au divisionnariat

Pour finir sur le point de l'ordre du jour principal de cette CAP, le SNITPECT-FO a été alerté, dans le cadre du tableau d'avancement de cette année, sur certains dysfonctionnements ou comportements dont les membres de la CAP doivent avoir connaissance :

- l'absence d'information aux agents quant à la non remontée de leur dossier par l'harmonisateur. Je trouve aberrant d'attendre la CAP pour leur donner cette information et ne pas être en mesure de leur en donner les raisons ;
- des observations émises par un IG à l'encontre de femmes : sur l'âge ou sur le fait d'avoir des enfants ! Observations inacceptables ! Et on ose parler d'égalité professionnelle !
- La reconnaissance explicite de l'IG central chargé de l'harmonisation de VNF, contre notre avis, de n'avoir aucune plus-value alors même qu'un IG territorial en disposerait ;
- Des dossiers non remontés alors même qu'ils ont toute leur place dans la concurrence.

Enfin, je tenais également à vous faire part de mon étonnement de voir des ITPE partir à la retraite sans avoir bénéficié d'une promotion à divisionnaire, au moins par la voie de l'IRGS.

Les règles de gestion en matière de promotions doivent impérativement être rappelées aux directeurs, des services du MEDDE/MLETR mais aussi des établissements publics sous tutelle de nos ministères, et diffusées aux autres ministères employeurs.

Je vous remercie.

Laurent JANVIER

Secrétaire Général du SNITPECT-FO